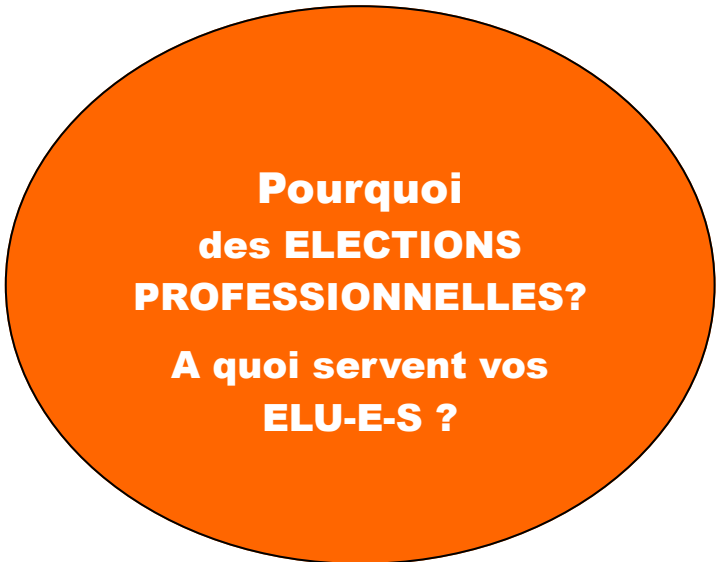




**S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS**



**Pourquoi
des ELECTIONS
PROFESSIONNELLES?
A quoi servent vos
ELU-E-S ?**

AVEC VOS ELU-E-S *Sgen-CFDT*,

VOTEZ entre le 27 novembre et le 4 décembre 2014.

**LES CAPA, LES SYNDICATS
ET VOTRE CARRIERE.**

Vous serez tous amenés à muter, gravir les échelons, accéder à la hors classe... Vous serez peut être amenés à demander un congé



**SOLIDARITE
SOCIALE :**

de formation, un changement de corps ou bien contester une note administrative... Dans tous les cas, ces opérations sont organisées par l'administration et vérifiées par les syndicats lors des **commissions administratives paritaires académiques ou nationales (CAPA ou CAPN)**.

Dans ces réunions siègent pour moitié des élu-e-s du personnel et pour moitié des représentants de l'administration.

COMMENT DEVIENT ON ELU (E) DU PERSONNEL ?

Si vous êtes correspondants de section ou même adhérent-e-, vous serez sollicité-e-s par le Sgen-CFDT

pour figurer sur leur liste syndicale selon votre catégorie (COP, CPE, PLP, Agrégé, Certifié, personnel d'encadrement, ATSS, ouvrier du CROUS...) pour les prochaines **élections professionnelles entre le 27 novembre et le 4 décembre 2014**.

Les « têtes de liste » deviennent titulaires ou suppléant-e-s selon le nombre de voix obtenues.

C'est donc **vous-même qui contribuerez à faire élire vos représentants en votant et en faisant voter vos collègues pour les listes du Sgen-CFDT. Plus il y a de voix pour le Sgen-CFDT, mieux il sera représenté et entendu.**



JUSTICE :



**TRAVAILLER
AUTREMENT :**

QUE FONT LES ELU-E-S DU PERSONNEL ?

Les élu-e-s portent les propositions de leur organisation, débattent et négocient autant que faire se peut. Les élu-e-s du Sgen-CFDT sont guidés par les **idées essentielles de dialogue, de justice, de solidarité sociale mais aussi par la volonté de travailler autrement. Associés à la rédaction de certaines**



DIALOGUE :

laire, ils peuvent en atténuer certains effets néfastes (par exemple, dans le barème hors classe, la survalorisation des points attribués par l'inspecteur alors que bon nombre de collègues ne sont jamais inspectés a été dénoncée et revue) **ou proposer et obtenir** certaines de leurs revendications (bonification des établissements APV, retour de la bonification pour les TZR ... dans la circulaire intra académique et dernièrement la prise en compte tardive des pièces justificatives pour les bonifications familiales par exemple).

Ils vérifient, défendent les dossiers, argumentent.... Et vous informent individuellement ou collectivement. Un important travail d'écoute, en amont des dossiers, mais aussi de défense auprès des différents services du rectorat, en CAPA souvent, permet de débloquer de nombreuses situations.

D'ailleurs, les affectations hors CAPA et sans représentants syndicaux des TZR, stagiaires ou contractuels posent problème et nous sommes bien conscients des limites de nos interventions après coup.

C'est pour cela que ces dossiers doivent trouver avant tout une réponse et des garanties collectives.

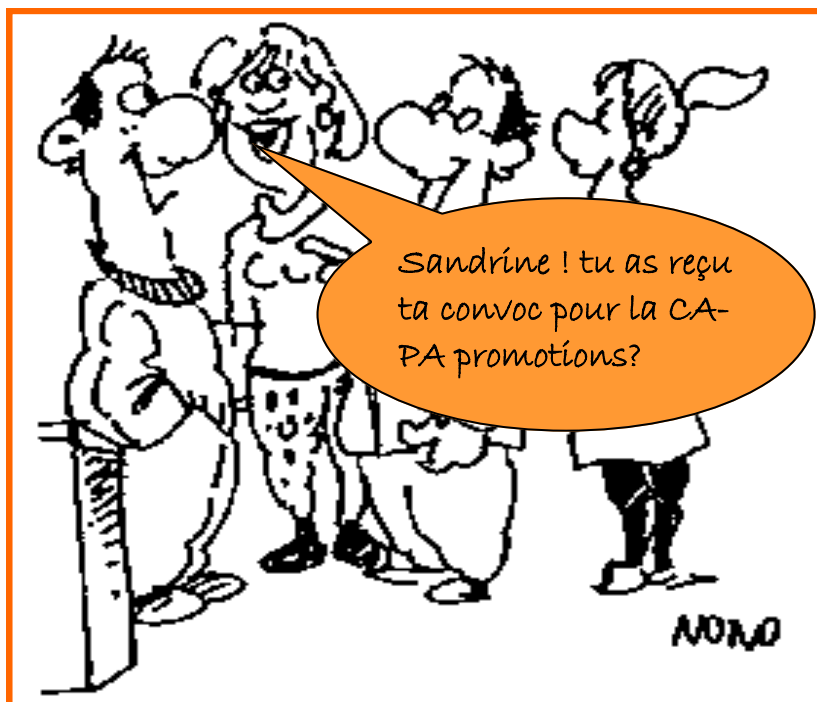
Le travail des élu-e-s reste donc essentiel mais il est considérable. Aussi plus nous obtenons d'élue-s, mieux nous pourrons vous défendre et porter les revendications du Sgen-CFDT.

Sylvie Coquille, ex élue PLP pour le Sgen-CFDT.

POUR RENFORCER L'ACTION DES ELU-E-S ET POUR LA REPRESENTATIVITE DU

Sgen-CFDT

PENSEZ A VOTER ET A FAIRE VOTER POUR SES LISTES entre le 27 Novembre et le 4 décembre 2014.



Petit lexique des sigles.

CAPA : Commission Administrative Paritaire Académique.

La CAPA se réunit pour les promotions en décembre, pour les mutations, pour la hors-classe en juin, pour le congé formation en mars et pour les postes adaptés en février.

CAPD : Commission Administrative Paritaire Départementale.

La CAPD se réunit pour le 1er degré.

CAPN : Commission Administrative Paritaire Nationale.

La CAPN se réunit pour le mouvement inter-académique en mars, pour les promotions et hors-classe des agrégés

CTPA : Comité Technique Paritaire Académique.

Le CTPA se réunissait jusqu'en 2011 pour les grandes orientations de la politique académique du recteur.

Exemples: Carte des formations, DGH...

Il est remplacé par le CTA après les élections professionnelles de 2011.

CT (M et A) : Commission Technique ministériel et académique.

Le CT sera élu par l'ensemble du personnel (titulaires, non-titulaires, stagiaires) entre le 13 et 20 octobre 2011. Seules les organisations syndicales représentatives pourront siéger. Il aura les compétences renforcées du CTPA.

Ces comités sont la conséquence de la loi sur la représentativité syndicale du 05/07/2010. Voir Historique des CAPA et L'article sur les CT .

CDEN : Conseil Départemental de l'Education Nationale.

Le CDEN se réunit en présence du Préfet, du Président du Conseil Général et des fédérations de parents d'élèves pour discuter des ouvertures et fermetures d'écoles et collèges.

Le **CIEN** est le même type d'instance, mais au niveau de la Région Ile de France

CIEN : Conseil inter-académique de l'Education Nationale.